

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FLIXBUS France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Liaison déclarée	
Origine ¹ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	BEAUVOIR (Parking car de tourisme, RD976-RD275, 50170) Coordonnées : 48.613632,-1.509679
Destination ² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	SAINT MALO (Gare routière, Avenue Anita Conti, 35400) Coordonnées : 48.64722,-2.004346
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraires envisagés
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1 heure et 5 minutes
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence

¹ Extrémité 1 de la liaison concernée

² Extrémité 2 de la liaison concernée

³ Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe n°1

Tronçon Beauvoir – Saint Malo

Itinéraire envisagé



Pièce jointe n°2

Tronçon BEAUVOIR – ST MALO

Fréquence hebdomadaire

14 passages hebdomadaires

Jour/Itinéraire	Départs de Beauvoir vers Saint Malo	Départs de Saint Malo vers Beauvoir
Lundi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Mardi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Mercredi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Jeudi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Vendredi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Samedi	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Dimanche	Entre 11h30 et 14h00	Entre 15h00 et 17h30
Offre par trajet	53 places	53 places